



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 30 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trente mai à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 25 mai 2024, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	14

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Madame LEBERTRE, Monsieur LE BRETON, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur LEPORTIER, Madame LANGLAIS.

Absents excusés : Monsieur BLAIZOT a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur GODEL, Madame TERRIER, Monsieur BENOIST, Madame LENOEL

Absents : Monsieur COISEL

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

24-046 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX JUMELAGES POUR L'APERITIF EUROPEEN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant que l'enjeu de l'apéritif européen est de faire se rencontrer différentes cultures et que cette année la manifestation a été ouverte à toutes associations du département.

Considérant que les différents jumelages sont venus bénévolement et ont proposé gratuitement, à manger et à boire, des spécialités de leurs pays respectifs.

Considérant qu'à la suite de l'engagement de la municipalité de prendre en charge les produits alimentaires dans la limite de 200€ par association, il en ressort les demandes suivantes :

Jumelage italien :	176.75€;
Jumelage de Luc Letton :	119.07€;
Jumelage autrichien, belge et luxembourgeois :	232.87€;
Association APCB pour l'Espagne :	119.14€;
Jumelage allemand :	200€

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des pouvoirs,

ACCEPTE de verser les subventions exceptionnelles présentées ci-dessus aux différentes associations ayant participées à l'apéritif européen pour un montant cumulé de 847,58 euros.

VOTE : POUR : 13 – ABSTENTION : 1

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI

